
Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du matériau : Agent de scellage chevauchant SureSeal^{MD}

Synonyme : Enduit industriel

Famille chimique : Enduit à base de solvant

Utilisation du produit : Enduit pour membranes de toiture monocouche EPDM

Restrictions d'utilisation : Pour un usage industriel uniquement.

Information du fabricant

Carlisle SynTec

1285 Ritner Highway

Carlisle, PA 17013

USA

Téléphone : +1-800-479-6832

Numéro de téléphone d'urgence : +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conforme au paragraphe (d) du titre 29 du Code des règlements fédéraux (CFR) 1910.1200.

Liquides inflammables - Catégorie 2

Corrosion/irritation de la peau - Catégorie 2

Blessure grave aux yeux/irritation des yeux - Catégorie 2A

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 3

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 1 (poumons, système nerveux central)

Éléments d'étiquette SGH

Symbole(s)



Mot-indicateur

Danger

Mention(s) de danger

Liquide et vapeur hautement inflammables

Cause une irritation de la peau

Cause une irritation grave des yeux

Peut causer de l'irritation respiratoire. Peut causer la somnolence ou des étourdissements

Endommage les organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellage chevauchant SureSeal^{MD}

Numéro de produit : 302174

Mise(s) en garde

Prévention

Maintenir le contenant correctement fermé.

Conserver loin de sources de chaleur, d'étincelles, de flammes nues, de surfaces chaudes - Ne pas fumer.

Mettre le contenant et le matériel de réception à terre et les lier.

Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage anti-explosion.

Prendre des mesures préventives pour éviter les décharges statiques.

Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.

Utiliser seulement à l'extérieur ou dans une zone bien aérée.

Porter des gants et des vêtements de protection, ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage

Ne pas respirer la poussière, la fumée, les gaz, le brouillard, les vapeurs, les gouttelettes provenant des pulvérisations.

Se laver soigneusement après la manipulation du matériau.

Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

Réponse

En cas d'incendie : utiliser des moyens d'extinction appropriés pour éteindre le feu.

EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou sous la douche.

Si une irritation de la peau survient : demander un avis médical.

Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Appeler le CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin en cas de malaise.

Traitement spécifique (voir étiquette).

Entreposage

Entreposer le produit dans un endroit bien aéré. Conserver dans un endroit frais.

Maintenir le contenant hermétiquement fermé.

Garder le produit sous clé.

Élimination

Éliminer le contenu/le contenant conformément aux lois locales, régionales, nationales et internationales en vigueur.

Section 3 – COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Numéro CAS	Nom du composant	Pourcentage
Sans objet	Charbon moulu	1-5
Secret commercial	Composé de silice	1-5
Secret commercial	Huile paraffinique fortement hydrotraitée	3-7

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellage chevauchant SureSeal^{MD}

Numéro de produit : 302174

Numéro CAS	Nom du composant	Pourcentage
1317-65-3	Calcaire	10-30
Secret commercial	Composé de carbone	1-5
Secret commercial	Polyphénol antioxydant	0,1-1
64742-89-8	Naphta, pétrole, aliphatique léger	10-30
Secret commercial	Polybutylène	1-5
Mélange	Résine terpène phénolique	1-5
12001-26-2	Mica	0,1-1
64742-88-7	Solvant naphta, pétrole, aliphatique moyen	10-30

Section 4 – PREMIERS SOINS

Description des mesures nécessaires

EN CAS d'exposition ou de question : demander un avis médical.

Inhalation

Déplacer l'individu affecté à l'air frais et le maintenir dans une position confortable pour respirer.

Appeler le CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin en cas de malaise.

Peau

Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Rincer la peau à l'eau ou sous la douche. En cas d'irritation de la peau, demander un avis médical.

Yeux

Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical.

Ingestion

Consulter un médecin en cas d'ingestion. Ne PAS provoquer de vomissement.

Indication de consultation médicale d'urgence et traitement spécial requis

Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

Principaux symptômes et effets

Aigu

Provoque une irritation cutanée. Provoque des irritations graves des yeux. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut entraîner la somnolence ou des étourdissements. Peut causer une irritation gastro-intestinale.

Différés

Provoque des effets graves sur les organes suite à une exposition prolongée ou répétée : poumons, système nerveux central.

Section 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction**Moyens d'extinction convenables**

Utiliser un extincteur à poudre, à mousse ou à dioxyde de carbone. L'eau peut être inefficace. Pulvériser de l'eau pour refroidir les conteneurs.

Moyens d'extinction non convenables

Ne pas utiliser de jets d'eau à forte pression.

Dangers spéciaux liés aux produits chimiques

Peuvent brûler et exploser facilement en cas d'exposition aux flammes nues ou à une forte chaleur.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone, oxydes d'azote.

Mesures de lutte contre l'incendie

Afin de se protéger des éventuelles expositions, les pompiers doivent porter une tenue de sécurité incendie complète comprenant un appareil respiratoire autonome (ARA).

Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement et des vêtements de protection individuels, voir la Section 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes sources d'inflammation. Éviter de respirer les vapeurs. Aérer la zone affectée. Absorber avec de la terre, du sable ou autre matière non combustible et transférer dans le contenant. Utiliser des outils anti-étincelles. Endiguer en vue d'une élimination ultérieure.

Précautions environnementales

Éviter le rejet dans l'environnement.

Section 7 – MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Conserver à l'écart de sources de chaleur, d'étincelles, de flammes nues, de surfaces chaudes - Ne pas fumer. Ne pas manger ni boire lors de l'utilisation de ce produit. Prendre des mesures préventives pour éviter les décharges statiques. Mettre le contenant et le matériel de réception à terre et les lier. Utiliser des outils anti-étincelles. Utiliser le produit uniquement à l'extérieur ou dans une zone bien aérée. Porter des gants et des vêtements de protection, ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage. Ne pas respirer la poussière, les émanations, les gaz, le brouillard, les vapeurs et les gouttelettes fines. Se laver soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. **TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.**

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellage chevauchant SureSeal^{MD}

Numéro de produit : 302174

Mesures de sécurité d'entreposage et incompatibilités

Entreposer le produit dans un endroit bien aéré. Conserver dans un endroit frais.

Maintenir le contenant hermétiquement fermé.

Garder le produit sous clé.

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart des substances incompatibles. Ne pas couper, percer ou souder sur ce contenant ou près de celui-ci.

Substances incompatibles

Agents oxydants puissants, acides, basiques.

Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition des composants

Composé de silice	Secret commercial	
OSHA (É.-U.) :	20 mppcf MPT; ((80)/(% SiO ₂) mg/m ³ MPT)	
Mexique :	10 mg/m ³ MPT LMPE-PPT	
Calcaire	1317-65-3	
NIOSH :	10 mg/m ³ MPT de poussière totale; 5 mg/m ³ MPT de poussière respirable	
OSHA (É.-U.) :	15 mg/m ³ MPT de poussière totale; 5 mg/m ³ MPT de fraction respirable	
Mexique :	10 mg/m ³ MPT LMPE-PPT	20 mg/m ³ LECT [LMPE-CT]
Composé de carbone	Secret commercial	
ACGIH :	3 mg/m ³ MPT de fraction inhalable	
NIOSH :	3,5 mg/m ³ MPT; 0,1 mg/m ³ MPT (noir de carbone en présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques) comme le HAP	
	1 750 mg/m ³ DIVS	
OSHA (É.-U.) :	3,5 mg/m ³ MPT	
Mexique :	3,5 mg/m ³ MPT LMPE-PPT	7 mg/m ³ LECT [LMPE-CT]
Mica	12001-26-2	
ACGIH :	3 mg/m ³ MPT de fraction respirable	

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellage chevauchant SureSeal^{MD}

Numéro de produit : 302174

NIOSH :	3 mg/m ³ MPT de poussières respirables (contenant < 1 % de quartz)	1 500 mg/m ³ DIVS (contenant <1 % de quartz)
OSHA (É.-U.) :	20 mppcf MPT (< 1 % de silice cristallin)	
Mexique :	3 mg/m ³ MPT LMPE-PPT de particules respirables	
Silice, cristalline	14808-60-7	
ACGIH :	0,025 mg/m ³ MPT de fraction respirable	
NIOSH :	0,05 mg/m ³ MPT de particules respirables sous forme de poussière	50 mg/m ³ DIVS de particules respirables sous forme de poussière
OSHA (É.-U.) :	((30)/(% SiO ₂ + 2) mg/m ³ MPT) poussière totale; ((250)/(% SiO ₂ + 5) mppcf MPT) fraction respirable; ((10)/(% SiO ₂ + 2) mg/m ³ MPT) fraction respirable	
Mexique :	0,1 mg/m ³ MPT LMPE-PPT de fraction respirable	

Valeur limite biologique

Les composants de ce produit n'ont pas de valeur limite biologique.

Mesures d'ingénierie

Fournir un système de ventilation aspirante locale. Respecter les limites d'exposition en vigueur.

Mesures de protection individuelle, telles qu'un équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection résistantes aux éclaboussures. Fournir une douche oculaire et une douche d'urgence à proximité immédiate du lieu de travail.

Protection de la peau

Porter une tenue de travail appropriée. Porter des chaussures de protection. Produit recommandé : Crème de protection pour la peau.

Protection respiratoire

Utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué NIOSH avec un élément filtrant approprié (cartouche ou filtre) lorsque les niveaux de concentration dans l'air risquent d'excéder les limites d'exposition.

Recommandations concernant les gants

Porter des gants résistants aux produits chimiques appropriés.

Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	pâte visqueuse	État physique	Liquide
Odeur	Hydrocarbure	Couleur	Noir
Seuil olfactif	Non disponible	pH	Non disponible
Point de fusion	< 18 °C (< 0 °F)	Point d'ébullition	119 - 185 °C (246-365 °F)

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellage chevauchant SureSeal^{MD}

Numéro de produit : 302174

Point de congélation	< 18 °C (< 0 °F)	Taux d'évaporation	3,5
Point d'ébullition	Non disponible	Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible
Auto-inflammation	230 °C (446 °F)	Point d'éclair	4,4 °C [TCC] (40 °F)
Limite inférieure d'explosivité	0,8 %	Décomposition	Non disponible
Limite supérieure d'explosivité	6,7 %	Pression de vapeur	8,27 mmHg
Densité de vapeur (air = 1)	4	Densité (eau = 1)	1,03 - 1,04
Hydrosolubilité	Négligeable	Coefficient de partition n-octanol/eau	Non disponible
Viscosité	1 100 000 cps	Solubilité (autre)	Hydrocarbures
Densité	Non disponible	COV	390 - 400 g/L

Autre information

Aucune information supplémentaire disponible.

Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucun danger de réactivité attendu.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes, les étincelles et autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec les substances incompatibles.

Substances incompatibles

Agents oxydants puissants, acides, basiques.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone, oxydes d'azote

Section 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Information sur les voies d'exposition probables

Inhalation

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellage chevauchant SureSeal^{MD}

Numéro de produit : 302174

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact avec la peau

Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux

Provoque une grave irritation des yeux.

Ingestion

Peut causer une irritation gastro-intestinale.

Toxicité aiguë et chronique

Analyse des composants - DL50/CL50

Les composants de ce produit ont été testés sur diverses sources. Les résultats sont publiés ci-dessous :

Huile paraffinique fortement hydrotraitée (secret commercial)

Rat, oral, DL50 > 5 000 mg/kg

Lapin, cutané, DL50 > 2 000 mg/kg

Composé de carbone (secret commercial)

Rat, oral, DL50 > 15 400 mg/kg

Polyphénol antioxydant (secret commercial)

Rat, oral, DL50 > 200 mg/kg

Lapin, cutané, DL50 > 5 010 mg/kg

Naphta, pétrole, aliphatique léger (64742-89-8)

Souris, oral, DL50 : 5 000 mg/kg

Lapin, cutané, DL50 : 3 000 mg/kg

Solvant naphta, pétrole, aliphatique moyen (64742-88-7)

Rat, oral, DL50 > 5 000 mg/kg

Lapin, cutané, DL50 > 3 000 mg/kg

Silice cristalline (14808-60-7)

Rat, oral, DL50 : 500 mg/kg

Effets immédiats

Provoque une irritation cutanée. Provoque une grave irritation des yeux. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut entraîner la somnolence ou des étourdissements. Peut causer une irritation gastro-intestinale.

Effets différés

Provoque des effets graves sur les organes suite à une exposition prolongée ou répétée : poumons, système nerveux central.

Irritation/corrosivité

Provoque une irritation cutanée. Provoque des irritations graves des yeux. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Sensibilisation respiratoire

Aucune donnée disponible.

Sensibilisation cutanée

Peut causer une sensibilisation chez certains individus.

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellage chevauchant SureSeal^{MD}

Numéro de produit : 302174

Cancérogénicité des composants

Composé de silice	Secret commercial
CIRC :	Monographie 68 [1997]; (groupe 3 (non classable))
Composé de carbone	Secret commercial
ACGIH :	A3 - Carcinogène confirmé pour les animaux et pertinence inconnue pour les humains
CIRC :	Monographie 93 [2010]; Monographie 65 [1996] (groupe 2B (peut être cancérogène pour les humains))
DFG :	Catégorie 3B (peut être cancérogène pour les humains, fraction inhalable)
OSHA :	Présent
Silice, cristalline	14808-60-7
ACGIH :	A2 – Probablement cancérogène pour les humains
CIRC :	Monographie 100C [2012]; Monographie 68 [1997] (groupe 1 [cancérogène pour les humains])
NTP :	Reconnu cancérogène pour l'homme (de taille respirable)
DFG :	Catégorie 1 (provoque le cancer chez l'homme, fraction alvéolaire)
OSHA :	Présent (de taille respirable)

Mutagénicité des cellules germinales

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Peut avoir un effet sur le système nerveux central : somnolence, étourdissements.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée

Peut provoquer des effets graves sur les organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée : poumons, système nerveux central.

Risque d'aspiration

Peut causer un risque en cas d'aspiration.

Troubles médicaux aggravés par l'exposition

Peut provoquer une réaction cutanée allergique. L'aspiration du produit dans les poumons peut engendrer une pneumonie chimique.

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellage chevauchant SureSeal^{MD}

Numéro de produit : 302174

Information supplémentaire

Ce produit contient de la silice cristalline, une substance cancérigène reconnue. Cependant, ce composant est lié par la portion de polymère du produit d'étanchéité. La seule façon d'éliminer le polymère est de procéder à une incinération. Ce produit n'est donc pas considéré comme cancérigène.

Section 12 – INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

Écotoxicité

Éviter le rejet dans l'environnement.

Analyse des composants - Toxicité aquatique

Huile paraffinique fortement hydrotraitée	Secret commercial
Poissons :	Oncorhynchus mykiss CL50 : 96 heures > 5 000 mg/L
Invertébrés :	Daphnia magna CE50 : 48 heures > 1 000 mg/L IUCLID
Polyphénol antioxydant	Secret commercial
Poissons :	Oncorhynchus mykiss, CL50 : 96 heures 0,2 mg/L [semi-statique]
Algues :	Pseudokirchneriella subcapitata CE50 : 72 heures 0,2 mg/L IUCLID
Invertébrés :	Daphnia magna CE50 : 48 heures 0,2 mg/L IUCLID
Naphta, pétrole, aliphatique léger	64742-89-8
Algues :	Pseudokirchneriella subcapitata CE50 : 72 heures 4 700 mg/L IUCLID
Solvant naphta, pétrole, aliphatique moyen	64742-88-7
Poissons :	LC50 96 h Pimephales promelas 800 mg/L [statique]
Algues :	EC50 96 h Pseudokirchneriella subcapitata 450 mg/L IUCLID
Invertébrés :	Daphnia magna CE50 : 48 heures > 100 mg/L IUCLID

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible pour ce produit.

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellage chevauchant SureSeal^{MD}

Numéro de produit : 302174

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible pour ce produit.

Mobilité

Aucune information disponible pour ce produit.

Autre toxicité

Aucune information supplémentaire disponible.

Section 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Éliminer le contenu/les contenants conformément aux lois locales, régionales, nationales et internationales en vigueur.

Section 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information du ministère des Transports des États-Unis :

Appellation réglementaire : ADHÉSIFS

Classe de danger : 3

Numéro ONU/NA : 1133

Groupe d'emballage : II

Étiquette(s) requise(s) : < 0,17 L (0,3 gal) (quantité limitée)

Information relative à l'IATA :

Appellation réglementaire : ADHÉSIFS

Classe de danger : 3

Numéro ONU : 1133

Groupe d'emballage : II

Étiquette(s) requise(s) : < 0,17 L (0,3 gal) (quantité limitée)

Information relative au TDG :

Appellation réglementaire : ADHÉSIFS

Classe de danger : 3

Numéro ONU : 1133

Groupe d'emballage : II

Étiquette(s) requise(s) :

Section 15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlements fédéraux des États-Unis

Aucun des composants de ce produit n'est listé dans les sections 302/304 (40 CFR 355 annexe A) et 313 (40 CFR 372.65) du SARA, dans le CERCLA (40 CFR 302.4) ou dans le TSCA 12(b) et ne nécessite de plan de sécurité des procédés d'OSHA.

SARA sections 311/312 (40 CFR 370 sous-parties B et C)

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellage chevauchant SureSeal^{MD}

Numéro de produit : 302174

Danger immédiat pour la santé : oui **Danger chronique pour la santé :** oui **Risque d'incendie :** oui

Pression : non **Réactivité :** non

Règlementations d'État des États-Unis

Les composants suivants apparaissent sur une ou plusieurs des listes de substances dangereuses d'États américains suivantes :

Composant	Numéro CAS	Californie	Massachusetts	Minnesota	New Jersey	Pennsylvanie
Composé de silice	Secret commercial	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Calcaire	1317-65-3	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Composé de carbone	Secret commercial	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Mica	12001-26-2	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Solvant naphtha, pétrole, aliphatique moyen	64742-88-7	Non	Non	Non	Oui	Non
Silice, cristalline	14808-60-7	Non	Oui	Oui	Oui	Oui

La déclaration suivante est établie conformément à la loi California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act de 1986 (Proposition 65) :

AVERTISSEMENT! Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant à l'origine de cancers

Composé de carbone	Secret commercial
Carc :	carcinogène, liste du 21/02/2003 (particules libres en suspension de taille respirable)
Silice, cristalline	14808-60-7
Carc :	carcinogène, liste du 1/10/1988 (particules en suspension de taille respirable)

Liste de Divulgence des Ingrédients (LDI) du SIMDUT canadien

Les composants de ce produit ont été contrôlés conformément à la Liste de Divulgence des Ingrédients (LDI) du SIMDUT canadien. Cette liste indique les produits chimiques qui doivent être identifiés sur les fiches techniques de santé et de sécurité s'ils entrent dans une composition qui remplit les critères du SIMDUT mentionnés dans les règlements sur les produits contrôlés et s'ils sont présents en quantité supérieure à celle indiquée sur la LDI.

Composé de carbone	Secret commercial
	1 %
Mica	12001-26-2
	1 %

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellage chevauchant SureSeal^{MD}

Numéro de produit : 302174

Silice, cristalline	14808-60-7
	1 %

Analyse des composants - Inventaire

Composé de silice (secret commercial)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Huile paraffinique fortement hydrotraitée (secret commercial)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non

Calcaire (1317-65-3)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	NSL	NIE	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Composé de carbone (secret commercial)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Polyphénol antioxydant (secret commercial)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non

Naphta, pétrole, aliphatique léger (64742-89-8)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Polybutène (secret commercial)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellage chevauchant SureSeal^{MD}

Numéro de produit : 302174

Mica (12001-26-2)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Solvant naphta, pétrole, aliphatique moyen (64742-88-7)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Silice cristalline (14808-60-7)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Section 16 – AUTRE INFORMATION

Classement SIMD

Risque pour la santé : 1 Risque d'incendie : 3 Réactivité : 0

Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême * = Danger chronique

Classement NFPA

Risque pour la santé : 1 Risque d'incendie : 3 Réactivité : 0

Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême

Sommaire des changements

Date de révision : 24 mai 2019

Note de révision : Mise à jour générale

Sigle / Légende

ACGIH – American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux); ADR – Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; AU – Australie; DBO – Demande biochimique en oxygène; C – Celsius; CAN – Canada; CAS – Chemical Abstracts Service; CERCLA – Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; CLP – Classification, étiquetage et emballage; CHN – Chine; RPC – Règlements sur les produits contrôlés; DFG – Deutsche Forschungsgemeinschaft (Fonds scientifique allemand); DOT – Ministère des Transports des États-Unis; DSD – Directive sur les substances dangereuses; LIS – Liste intérieure des substances; CEE – Communauté économique européenne; EINECS – Inventaire européen des produits chimiques commercialisés; EPA – Environmental Protection Agency (Agence de protection de l'environnement); UE – Union européenne; F – Fahrenheit; CIRC – Centre international de recherche sur le cancer; IATA – Association internationale du transport aérien; OACI – Organisation de l'aviation civile internationale; LDI – Liste de divulgation des ingrédients; DIVS – Danger immédiat pour la vie ou la santé; IMDG – Code maritime international

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellage chevauchant SureSeal^{MD}

Numéro de produit : 302174

des marchandises dangereuses; JPN – Japon; KOW – Coefficient de partage octanol/eau; KOR – Corée du Sud; LIE – Limite inférieure d’explosivité; LLV – Valeur limite de niveau d’exposition; LOLI – List Of ListsTM – Base de données de réglementation de ChemADVISOR; MAK – Maximum Concentration Value in the Workplace (Concentration maximale sur le lieu de travail); VLEP – Valeur limite d’exposition professionnelle; NFPA – National Fire Protection Agency (Association américaine de protection contre l’incendie); NIOSH – National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national pour l’hygiène et la sécurité au travail); NJTSR – New Jersey Trade Secret Registry (Registre des secrets commerciaux du New Jersey aux États-Unis); NTP – National Toxicology Program (Programme national de toxicologie); NZL – Nouvelle-Zélande; OSHA – Occupational Safety and Health Administration (Administration américaine pour la santé et la sécurité au travail); PHL – Philippines; RCRA – Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la conservation et la récupération des ressources); REACH – Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques; RID – Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses; SARA – Superfund Amendments and Reauthorization Act (loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l’environnement); LECT – Limite d’exposition de courte durée; TMD – Transport de marchandises dangereuses; TSCA – Toxic Substances Control Act (Loi sur le contrôle des substances toxiques); MPT – Moyenne pondérée dans le temps; LSE – Limite supérieure d’explosivité; É.-U. – États-Unis.

Autre information

Clause d’exonération :

L’information contenue dans ce document repose sur des données et des renseignements à notre disposition et reflète notre meilleur jugement professionnel. Ce produit peut être partiellement formulé avec des composants achetés auprès d’autres sociétés. Aucune garantie, expresse ou implicite, n’est donnée quant à la nature marchande des renseignements et données fournis, ni quant à leur adéquation à une finalité ou un usage déterminé. Les résultats attendus de l’utilisation de ces informations ou de toute autre information n’enfreignent aucun brevet. Les informations contenues dans le présent document peuvent être appliquées dans des conditions d’utilisation hors de notre contrôle et pouvant nous être inconnues, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats d’une telle application. Cette information est fournie à la condition que son destinataire puisse prendre sa propre décision quant à l’adéquation du produit pour son utilisation spécifique.